



## Proposition temps plein apres temps partiel

Par **mala34**, le **08/01/2015** à **11:56**

Bonjour.

Je suis embauchée a temps partiel depuis 1an et demi dans une société de sécurité (10h/semaine uniquement le weekend). J'ai pris ca pour me faire un petit complément de salaire.

En février le fonctionnement du site va changer le gardiennage passe en H24 semaine et weekend.

Donc ma société me propose un temps plein comme je suis prioritaire. Mais mon travail en semaine étant plus intéressant et mieux payé je préfère le garder et rester en petit contrat avec la sécurité.

Néanmoins mon patron m'a dit qu'il est obligé de me passer a 24h/ semaine car c'est la loi au 1er janvier 2015. Aucun contrat a moins de 24h.

Alors je lui ai dit de me faire travailler tous les weekends 2x12h mais a nouveau il me dit qu'il n'a pas le droit (alors que jusque a présent c'est bien ce que je faisais).

Bref j'ai plutôt l'impression qu'il cherche a me dégager pour avoir que des temps plein ce qui facilite la planification des agents.

Est ce que vous trouvez juste ce qu'il me dit?

- 1- contrat 24h minimum
- 2- interdit travailler tous les weekend
- 3- dans un courrier reçu ce jour il est même mentionné (au sujet du temps plein) "en cas dd refus de votre part nous serions contraints de vous affecter sur un autre site" sachant que leur autre site se trouve le plus près a 200km... Donc je ne peux pas y aller

Merci beaucoup de votre aide

Par **P.M.**, le **08/01/2015** à **13:32**

Bonjour,

Il n'y a aucune obligation pour l'employeur de modifier l'horaire du temps partiel et donc de passer à un temps plein lorsque la salariée s'y oppose...

La preuve d'ailleurs c'est qu'il ne vous dit pas que votre contrat de travail devrait être rompu mais qu'il vous muterait, reste à savoir si vous avez une clause de mobilité licite au contrat de travail...

Par **mala34**, le **08/01/2015** à **14:25**

Super merci. Ce matin je me suis renseignée un peu sur le sites et effectivement je ne suis pas dans l obligation d accepter surtout si je justifie que l accumulation de mes deux emplois atteint deja au moins 24h / semaine

Merci encore cordialement  
BONNE ANNEE